

Le 31 mai 2024

**Décision de la Présidente n° :
46-2024**

**Objet :
Attribution des marchés de
travaux pour la mise en
séparatif des réseaux
d'assainissement – Avenue
Devienne Ouest à Chaponost –
relancé suite à infructueux – 2
lots**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 16 avril 2024 au Moniteur et sur le site internet de la CCVG ;
- Ont été réceptionnées 5 offres à la date limite de remise des offres fixée au 17 mai 2024 à 12 heures pour cette consultation, aucune hors délais et une lettre d'excuses de l'entreprise ALBERTAZZI ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation ;

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer les marchés comme suit :

LOT 1 – Création de réseaux : Entreprise CHOLTON SAS - 197, ancien Canal de la Madeleine Le Chambon – BP 81– 69440 CHABANIERE.

LOT 2 – Gainage d'un réseau EU existant : Entreprise SEREHA – 2, Chemin du Génie – 69200 VENISSIEUX

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 2 : DUREE

La durée prévisionnelle fixée par le marché est :

POUR LE LOT 1 : 21 semaines hors période de préparation de 5 semaines.

POUR LE LOT 2 : 2 semaines hors période de préparation de 5 semaines.

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

Article 3 : PRIX

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

POUR LE LOT 1 – Création de réseaux :

Montant € HT :	435 321,00 €
TVA 20 %	87 064,20 €
Montant € TTC :	522 385,20 €

POUR LE LOT 2 – Gainage d'un réseau EU existant :

Montant € HT :	39 270,00 €
TVA 20 %	7 845,00 €
Montant € TTC :	47 124,00 €

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCGV,
Madame Françoise GAUQUELIN